

**2018\_CT2\_244**

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Approbation du programme de travaux de l'entrée de ville Est de Pertuis - Route de la Bastidonne**

---

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

**Secrétaire de séance** : Arnaud MERCIER

**Monsieur Robert DAGORNE** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_244- DE Date de télétransmission : 29/06/2018 Date de réception préfecture : 29/06/2018
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Aménagement du territoire Entrées de ville et voiries communautaires

■ Séance du 21 juin 2018

03\_3\_04

#### ■ Approbation du programme de travaux de l'entrée de ville Est de Pertuis - Route de la Bastidonne

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence relative à l'aménagement des « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix avait souhaité s'engager dans l'opération de l'entrée Est de la commune de Pertuis sur la route de la Bastidonne.

La route de la Bastidonne étant une route départementale, la RD973, le Territoire du Pays d'Aix travaille depuis de nombreuses années avec le département de Vaucluse pour aboutir à un projet sur ce secteur.

Cette voirie fait partie du réseau structurant du département et à ce titre elle dispose de caractéristiques très routières avec une plateforme large comprenant des accotements et des fossés. Aujourd'hui l'urbanisation s'est beaucoup développée et le profil de la voie est inadapté aux besoins nouveaux du quartier avec des flux piétons et cycles de plus en plus importants.

Ainsi le Territoire du Pays d'Aix, le département de Vaucluse et la commune de Pertuis ont œuvré conjointement pour aboutir à un projet commun en intégrant les compétences de chacun :

- Le département de Vaucluse s'engage dans la requalification de cette voie pour reprendre l'assainissement pluvial ainsi que la structure complète de la chaussée et procéder à l'enfouissement des réseaux aériens. Sa part d'opération est estimée à 950 000 €HT.
- La commune de Pertuis souhaite participer à cette opération en finançant le mobilier urbain. Le montant de sa participation est estimé à 265 000 €HT.

- Le Territoire du Pays d'Aix prend en charge le réaménagement de la voirie et des accotements ainsi que l'éclairage public. Sa participation est estimée à 850 000 €HT.

Le projet global du département, de la ville et du Territoire du Pays d'Aix est évalué au total à 2 065 000 €HT.

Aujourd'hui, il est proposé que le Territoire du Pays d'Aix valide le programme de son opération.

### **Programme des travaux de l'entrée de ville :**

Le projet est situé à l'Est de la commune de Pertuis sur la RD973 et s'étend sur environ 680 mètres depuis le giratoire Georges Pompidou jusqu'à la rue des 4 saisons.

Cette entrée de ville a pour objet de sécuriser la voie et de créer des cheminements pour les modes doux avec la réalisation de trottoirs et de pistes cyclables.

Le programme de l'entrée de ville se caractérise donc comme suit :

- reprise du profil de la voirie ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes ;
- création de pistes cyclables ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de ces travaux s'élève à 850.000 € HT, soit 1 020 000 €TTC.

*Plan de situation :*



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180621-2018\_CT2\_244-  
DE  
Date de télétransmission : 29/06/2018  
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil du Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- la délibération n°2015\_A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 76M€ ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix notamment en matière d'Entrées de Ville ;
- L'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 19 juin 2018.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est approuvé le programme des travaux de l'entrée de ville Est de Pertuis route de la Bastidonne pour un montant de 850.000 € HT, soit 1 020 000 € TTC.

##### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, service 5A – AP Globale.

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Approbation du programme de travaux de l'entrée de ville Est de Pertuis - Route de la Bastidonne**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180621-2018\_CT2\_244-  
DE  
Date de télétransmission : 29/06/2018  
Date de réception préfecture : 29/06/2018